RONDE® des fêtes

LE PARTENAIRE de votre MANIFESTATION

Entrez dans la RONDE...

Présentation et Tarif 2026

Sommaire

Réussir la fête !

La RONDE des fêtes en chiffres 2
5 bonnes raisons d'adhérer 3
Services rendus aux Membres 4
Assurance pour les dirigeants d'association..... 6
Résumé des services rendus aux membres 7
Devenir membre de la RONDE des fêtes 8
Tarifs d'adhésion 8
Charte 9
Contact 8-10

NOS MISSIONS

Promotion et Coordination des manifestations

Fourniture mutualisée de matériels et services pour les organisateurs de fêtes

Conseil et soutien aux organisateurs dans les domaines liés à la préparation et au bon déroulement de la fête

Outil de promotion et label de qualité

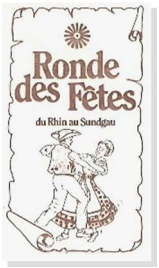

1982

Création par le Président fondateur **Roland SIMON**

12 comités adhérents dans le Sundgau

outil de promotion Label de qualité collective

2026

+50 comités membres en **Alsace, Territoire de Belfort, Vosges, Allemagne et Suisse**

années d'expériences et de savoir faire
dans **tous les domaines de l'organisation** de fêtes

La RONDE des fêtes, c'est

44e saison
en 2026

+ 50 comités de fêtes
adhérents

+ 500
associations

des milliers
d'acteurs et de bénévoles

50 fêtes de renom au programme
dans toute la région Alsace et territoires limitrophes

600 à 700 000
visiteurs de fêtes

Actions et supports de promotion
variés

Conseils et soutien
dans tous les domaines de l'organisation

Une fédération **dynamique**

5 bonnes raisons d'adhérer à la RONDE des fêtes

1. La fête est promue au niveau régional
2. La fête profite du Label de la RONDE des fêtes
3. Les organisateurs bénéficient de conseils et d'assistance en organisation
4. Fournitures de produits et services moins chers, grâce à la mutualisation
5. Les organisateurs font partie d'une famille, avec des problématiques communes

Des supports et actions de communication variés et mutualisés pour la promotion des manifestations

75 000 brochures
500 points de diffusion

2 000
affiches mensuelles

rondedesfetes

ronde_des_fetes

L'ALSACE DNA Dernières Nouvelles d'Alsace
Articles et publicités dans
toutes les Editions Papier et web

Agenda des fêtes
Page individuelle
pour chaque fête (en français et allemand)

www.rondedesfetes.fr

FETE ADHERENTE

BFM ALSACE
Publicités à la **TV** et sur le **web**

MAXI FLASH
Articles, et présence dans
Rubrique Agenda

DKL DREYECKLAND
CERISE FM
RTL2 91.2

750
Spots publicitaires

jds SI ÇA BOUGE... C'EST DEDANS !
Articles, agenda, internet, newsletter

Nappe de table
44 000
Agenda des fêtes
44 km

Pochette à serviette
16 000
Exemplaires avec agenda des fêtes

l'ami hebdo — le Journal de l'ami hebdo Sundgau
Journal L'Ami Hedbo et L'Ami Hebdo Sundgau
Articles dans **toutes les Editions**

Chaque fête bénéficie de
15 supports
+4 millions
de visualisations

Un excellent VECTEUR DE COMMUNICATION pour une manifestation

Des produits et services pour chaque fête

Nappe et Serviette

44 km de nappe de table
> 12 rouleaux
de 100 m par fête

62 500 serviettes de table
42 000 pochettes à serviettes
> 3 300 pochettes / serviettes par fête

Adhésion individuelle à la Fédération Nationale FNCOF

prise en charge par la RONDE

2 500 membres affiliés dans toute la France

- **Assurance pour les Dirigeants d'association**
  dite RCMS, Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- **12,5 %** de réduction à la **Sacem**
- **Plateforme juridique**
- **12** newsletters, **12** Annuaires artistiques, **3** Fêtes Info

Travail en collaboration avec la Sécurité Routière

Message de sécurité et prévention contre l'alcool
sur l'ensemble des faces arrières des pochettes à serviette

500 affiches sécurité et prévention contre l'alcool

Conseil et Assistance

COLLOQUES pour soulever les problèmes des organisateurs

2025 : Argent, Fête et Organisation : Techniques et Bonnes Pratiques
2024 : Le Succès grâce à une bonne communication
2023 : La Sécurité pour tous, avant tout
2021 : Un engagement social fort : être bénévole en 2021
2019 : Une fête respectueuse du développement durable
2018 : Les associations, vecteurs de lien social dans nos communes
2017 : Obligations déclaratives et comptables
2016 : Marchés, Parkings et Mesures de Sûreté (Vigipirate)
2015 : Hygiène et Sécurité Alimentaire
2014 : Prévention et Gestion des situations de crise
2013 : Une fête sans risque en 2013 ?
2009 : Gestion et Prévention des conflits

3 BestOf des Colloques
Compte-rendus des Colloques :
2013 à 2016 ; 2017 à 2019 ; 2021 à 2025

FORUMS, CONGRES
rencontres entre organisateurs et prestataires de fêtes

Assurance pour les Dirigeants d'Association

La FNCOF, Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités, **dont la RONDE des fêtes est partenaire et membre**, propose d'assurer l'ensemble des dirigeants bénévoles des associations, à travers une police d'assurance, nommée la RCMS « Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux », dite encore « assurance des dirigeants d'association ».

La cotisation englobant cette assurance est entièrement prise en charge par la RONDE des fêtes qui s'engage à la payer pour l'ensemble des adhérents de la RONDE sans pour autant répercuter le coût sur les cotisations de ses membres.

LA RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ou RCMS

Rappelons que gérer une association, même bénévolement, peut avoir pour conséquence d'**engager la responsabilité civile personnelle de ses dirigeants**, et principalement du Président, s'ils commettent une faute dans l'exercice de leurs fonctions.
À titre d'exemples, peuvent être invoqués les fautes de gestion, une infraction aux dispositions légales ou règlementaires, le non-respect des statuts de l'association, l'inobservation de règles de sécurité…
Tous ces cas de figure peuvent se solder par des **poursuites pénales** ou civiles et entrainer des conséquences financières sur leur patrimoine propre.
Cette assurance permet aux **dirigeants d'associations d'être personnellement couverts** et de ne pas être inquiétés sur leurs biens propres s'ils commettent une faute non-intentionnelle dans l'exercice de leur fonction de dirigeant bénévole.

QUE COUVRE LE CONTRAT EN CAS DE DIFFICULTES FINANCIERES ?

La loi du 25.01.1985 est particulièrement sévère pour les Dirigeants puisqu'elle prévoit qu'ils peuvent avoir à supporter tout ou partie des dettes de l'association. C'est le régime de l'action en comblement de passif. Cette sévérité est aggravée par la non-définition de la faute de gestion et sa libre appréciation par les juges.
C'est la principale menace, en termes d'enjeux financiers, qui pèse sur le patrimoine personnel des dirigeants d'association.

QUELS SONT LES MOTIFS POUR LESQUELS LA RESPONSABILITE CIVILE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS D'ASSOCIATION PEUT ETRE ENGAGEE ?

- Fautes de gestion
- Infraction aux dispositions légales ou règlementaires
- L'inobservation de règles de sécurité
- Non respect des statuts de l'association
- Discrimination à l'embauche
- Harcèlement moral
- Litige à l'occasion d'un licenciement individuel
- Atteinte à l'environnement
- Plainte d'un salarié, client, fournisseur ou tiers estimant avoir subi un préjudice…

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ?

- Le contrat RC générale garantit l'association en tant que personne morale et couvre les dommages causés à des tiers du fait de ses activités. Le contrat RC Mandataires Sociaux garantit les Dirigeants en tant que personnes physiques et couvre les dommages causés à des tiers (ou l'association elle-même) en cas de faute de gestion des Dirigeants.
- Les recherches en responsabilité de l'entreprise ou de l'association ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Ainsi dans le cas d'un accident du travail, par exemple, la personne morale va être recherchée en responsabilité, au titre d'une action en faute inexcusable de l'employeur, et les Dirigeants vont être recherchés au titre d'une violation des lois et règlements.

Remarque :
Cette assurance ne se substitue pas à la Responsabilité civile, qui doit être obligatoirement souscrite par chaque association.

Réussir la fête !

UNE FEDERATION DE PROMOTION ET DE SOUTIEN AU SERVICE DES MANIFESTATIONS

La RONDE des fêtes, forte de plus de 44 ans d'expérience et de savoir-faire au service des organisateurs bénévoles, regroupe actuellement une soixantaine de manifestations en Alsace, Territoire de Belfort, Allemagne et Suisse. Elle est détentrice de l'agrément de jeunesse et éducation populaire et de celui du tourisme.

Son rôle est de fédérer et de soutenir les organisateurs dans leur mission d'organisation et de leur apporter des moyens de communication mutualisés, sur un plan régional.

RESUME DES PRESTATIONS :

La RONDE des fêtes fournit à ses adhérents de nombreux services pour l'organisation de leur manifestation :

*** PLANIFICATION et COMMUNICATION :**

- Planification et harmonisation d'un programme annuel de manifestations
- 75 000 brochures programme, distribuées sur plus de 500 points de diffusion en Alsace et territoires limitrophes
- 2 000 affiches mensuelles
- Site internet : *www.rondedesfetes.fr* : deux pages dédiées par fête, en français et en allemand
- Publications sur les pages Facebook *rondedesfetes* et Instagram *ronde_des_fetes*
- Partenariat avec le Journal L'Alsace et les DNA, pour chaque fête : articles en pages « Région » le vendredi, en pages « locales » le jeudi, sur le site « Pour Sortir », et compte-rendu le lundi, et sur leurs pages Facebook
- Partenariat avec Radio Dreyeckland, RTL2 et Cerise FM : 15 spots radio par fête du vendredi au dimanche sur l'une des radios
- Partenariat avec JDS : articles, encarts publicitaires, agenda print et web pour chaque fête
- Partenariat avec L'Ami Hebdo : articles et rubrique Agenda
- Partenariat avec BFM Alsace : encarts publicitaires à la TV et sur le web
- Partenariat avec Maxi Flash : articles et rubrique Agenda pour chaque fête
- 40 000 mètres de nappe de table qui reprennent, tous les mètres, de part et d'autre, le programme annuel
- 16 000 pochettes à serviettes qui reprennent le programme annuel des fêtes

*** FOURNITURES et SERVICES pour chaque adhérent :**

- 12 rouleaux de 100 mètres de nappe de table (reprise du programme annuel des fêtes). Total : 40 km de nappe
- 3 300 serviettes et pochettes à serviettes (dont une pochette avec le programme des fêtes).
  Total : 48 000 pochettes, 73 000 serviettes
- La prise en charge de l'adhésion individuelle à la FNCOF, Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités, qui donne droit notamment jusqu'à 39,4% de réduction à la SACEM et à d'autres services et informations *www.fncof.com*
- Une assurance pour les dirigeants de l'association : RCMS, couvrant le comité organisateur

*** RECOMMANDATIONS ET CONSEILS EN ORGANISATION :**

- Colloques sur des thèmes spécifiques aux organisateurs de fêtes, notamment dans le domaine de la sécurité et de la prévention
- Editions de 3 BestOf des Colloques de 2013 à 2016, 2017 à 2019, 2021 à 2025, reprenant les compte-rendus

***TARIF D'ADHESION ANNUEL :**

L'adhésion annuelle comporte une cotisation communale et une cotisation associative.

Devenir Membre affilié

Le but de notre fédération

est de fédérer et de soutenir les fêtes à thème, petites ou grandes, qui proposent un programme riche, varié et de qualité, mettant en valeur notre patrimoine culturel.

Sa finalité n'est pas de regrouper un maximum de manifestations.

Critères de sélection les plus importants :

✓ La date de la fête ne doit pas coïncider avec celle d'une fête déjà inscrite au programme de la RONDE des fêtes et ayant lieu dans les environs proches

✓ La fête doit proposer des animations de qualité et variées, pour tous les âges et toutes les classes sociales

✓ La fête doit pouvoir offrir aux visiteurs au moins un repas chaud et la possibilité de danser

Depuis 2006, plusieurs fêtes d'une même localité peuvent figurer au programme

Tarif d'adhésion 2026

OFFRE SPECIALE

-50% sur le coût total la 1e année

-25% sur le coût total la 2e année

L'adhésion à la RONDE des fêtes comporte deux apports annuels : une cotisation organisateur et une cotisation communale

COTISATION ORGANISATEUR

	Primo adhésion 1e année - 50%	Primo adhésion 2e année - 25%	
Fête à entrée libre	372 €	558 €	743 €
Fête à entrée payante	452 €	678 €	904 €
Fête non organisée			166 €

Remarques :
- Pour les communes comptant plusieurs fêtes adhérentes, une cotisation organisateur individuelle est due pour chaque fête inscrite.
- Les primo adhérents bénéficient d'une remise de 50% sur le coût total de l'adhésion la 1e année et de 25% la 2e année.
- Les tarifs sont réévalués chaque année en Assemblée Générale en fonction du taux d'inflation

+ communes

COTISATION COMMUNALE

	Primo adhésion 1e année - 50%	Primo adhésion 2e année - 25%	
Jusqu'à 500 habitants	208 €	312 €	416 €
501 à 1 000 habitants	276 €	414 €	551 €
1 001 à 2 000 habitants	338 €	507 €	676 €
2 001 à 3 000 habitants	369 €	554 €	738 €
Plus de 3 000 habitants	396 €	594 €	792 €
Fête non organisée			155 €

Remarques :
- Pour les communes comptant plusieurs fêtes adhérentes, la cotisation communale versée reste unique.
- Les primo adhérents bénéficient d'une remise de 50% sur le coût total de l'adhésion la 1e année et de 25% la 2e année.
- Les tarifs sont réévalués chaque année en Assemblée Générale en fonction du taux d'inflation

Vos avantages

“ **L'ensemble des prestations et des services** compris dans l'adhésion annuelle, pour chaque fête, équivaut à une valeur de **plus de 7 000 €.** ”

Contactez-nous !

RONDE des fêtes
33 Grand Rue
68100 MULHOUSE
03 89 31 30 30 / 06 21 82 06 50
info@rondedesfetes.fr

CHARTE 2026

Les responsables de l'association organisatrice s'engagent à respecter scrupuleusement la CHARTE de la Ronde des fêtes suivante :

1. Mettre en valeur notre patrimoine culturel local ou régional par des fêtes dont le thème est relatif à l'histoire, les traditions, les coutumes, le folklore, la gastronomie, les expositions et animations proposées au public
2. Etre représenté à chaque réunion, réception ou fête organisée par la Fédération Ronde des fêtes, par une ou plusieurs personnes ayant autorité
3. Etre en conformité avec les règlementations en vigueur
4. Respecter les décisions prises par l'Assemblée Générale de la Ronde des fêtes
5. Remettre aux personnes concernées au sein de l'association tous les documents adressés ou remis par la Ronde des fêtes concernant l'organisation des fêtes
6. Ne pas solliciter le patronage médiatique d'un autre partenaire que ceux des partenaires officiels de la Ronde des fêtes
7. Favoriser, autant que possible, les partenaires et annonceurs soutenant les actions de la Ronde
8. Faire figurer le sigle de la Ronde des fêtes et celui des partenaires officiels sur l'ensemble des affiches, programmes et invitations : L'Alsace, DNA, Crédit Mutuel, DKL / RTL2 / Cerise FM, JDS, BFM TV, L'Ami Hebdo, Maxi Flash, Agrogast, FNCOF (les différents logos sont fournis et disponibles en permanence sur le site internet).
9. Faire parvenir au bureau de la Ronde des fêtes un exemplaire de l'affiche, du programme et de l'invitation, dès leur parution et au plus tard un mois avant la fête.
   Ces documents permettent à la Ronde des fêtes de communiquer les informations concernant les manifestations aux partenaires médias et de répondre aux demandes téléphoniques des visiteurs potentiels.
10. Mettre en évidence, lors de la fête, l'ensemble des articles de la Ronde (brochures, affiches, etc.)
11. Nappes de table : toutes les tables doivent exclusivement être couvertes par des nappes de la Ronde des fêtes et uniquement par celles de l'année en cours.
12. Prendre en charge le matériel (nappes et serviettes, …) à la date qui aura été fixée et communiquée.
13. Récupérer les banderoles auprès du responsable nommé dans chaque secteur et les lui restituer au plus tard le mercredi suivant la manifestation. Le nom et les coordonnées des responsables de chaque région se trouvent dans le dossier transmis à l'occasion de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum.
14. Régler la cotisation annuelle et les éventuelles factures dans le mois suivant leur date d'émission.
15. Avant toute modification de date de la manifestation, consulter la Ronde pour avis.

Le signataire de la présente Charte s'engage à en transmettre une copie aux principaux responsables de son association, de sorte qu'elle soit connue de tous les organisateurs.

RONDE des fêtes

33 Grand Rue

68100 MULHOUSE

03 89 31 30 30 - 06 21 82 06 50

www.rondedesfetes.fr - info@rondedesfetes.fr